

2019_CT2_711

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement -
Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur les réseaux humides de la Place des Tabors
située sur la commune des Pennes-Mirabeau**

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERÉ Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 12 décembre 2019

06_6_19

■ **Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur les réseaux humides de la Place des Tabors située sur la commune des Pennes-Mirabeau**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_711-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

12996

■ Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur les réseaux humides de la Place des Tabors située sur la commune des Pennes-Mirabeau

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La commune des Pennes-Mirabeau souhaite engager prochainement l'aménagement de la Place des Tabors et du Chemin de Val Sec. Dans ce cadre, il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagements sur les réseaux humides nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_711-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Les travaux projetés sur les réseaux humides dans le secteur Place des Tabors/Chemin de Val Sec porteront sur :

- Le renouvellement de plusieurs tronçons du réseau de collecte des eaux usées amiantement (collecteurs et branchements),
- l'aménagement de collecteurs pluviaux en béton armé y compris branchements,
- la restructuration du réseau de distribution d'eau potable pour renforcement de la défense extérieure contre l'incendie et création d'un point d'eau d'incendie et son branchement dédié.
- Les aménagements divers réseau de distribution d'eau potable.

Les études et travaux sur les réseaux humides pour cette opération ont été estimés à :

- pour la compétence eau potable : 20.000,00 €HT
- pour la compétence défense extérieure contre l'incendie : 80.000,00 €HT
- pour la compétence eaux usées : 70.000,00 €HT
- pour la compétence eaux pluviales : 220.000,00 €HT

La présente délibération visa à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin qu'il soit susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 390.000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain »	80 %	312.000 €
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	78.000 €
TOTAL HT	100 %	390.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG030-1079/18/CM du 28 juin 2018 portant ouvertures, modifications et affectations d'AP/CP sur le Budget Principal Métropolitain - Territoire du Pays d'Aix

Où le rapport ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_711- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de à l'opération suivante : réalisation de travaux sur les réseaux humides de la Place des Tabors située sur la commune Les Pennes Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement pour l'exercice 2020 sur :

- le budget Annexe Eau- Territoire du Pays d' Aix et Aubagne : opération 10 nature 21531 ;
- le budget Annexe Assainissement- Territoire du Pays d' Aix : opération 10, nature 21532 ;
- le budget État Spécial Territoire du Pays d' Aix : opération 4581182909, nature 4581 fonction 734 autorisation de programme DI 909
- le budget État Spécial Territoire du Pays d' Aix, opération 4581182508, nature 4581 fonction 76, autorisation de programme DI 908

Les recettes correspondantes seront constatées en section d'investissement pour l'exercice 2020 sur :

- le budget Annexe de l'Assainissement – Territoire du Pays d' Aix en section d' investissement : opération 10, nature 1313 ;
- le budget Annexe de l'Eau – Territoire du pays d' Aix et Aubagne en section d' investissement : opération 10, nature 1313 ;
- le budget Principal Métropole, fonction 734 nature1313

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_711-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur les réseaux humides de la Place des Tabors située sur la commune des Pennes-Mirabeau

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_711-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020